

Rapport annuel de mise en œuvre FEDER/ FSE 2017

ANNEXE 1 : RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Rappel

En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Le présent rapport porte sur la programmation du FEDER-FSE Guyane, depuis son adoption. Il couvre ainsi les années de 2014 à 2017, et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme

La maquette du PO FEDER/ FSE représente en 2017 : 338,1M€ de FEDER et 53,12M€ de FSE.

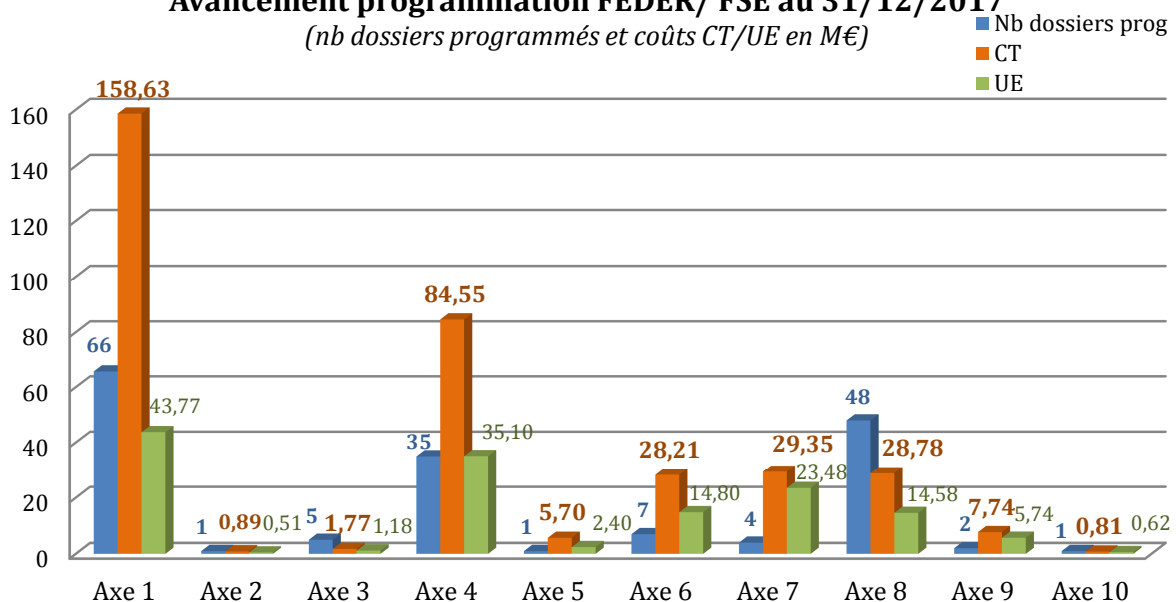
Au 31 décembre 2017, la programmation s'élève à hauteur de 118,1M€ de FEDER et 24,1M€ FSE, soit près de 42% de la maquette.

Ce sont 170 dossiers qui ont été programmés, depuis 2017 (165 en FEDER et 5 en FSE).

Ainsi, l'ensemble des axes du PO FEDER/ FSE ont démarré leur programmation, malgré d'importantes différences en matière d'avancement. Ainsi, de prime abord, on constate que la programmation suit la dotation maquette et les priorités énoncées plus haut : elle est particulièrement importante pour les axes 1 (recherche et développement des entreprises) et 4 (aménagement), consommant respectivement 51% et 52% de leur enveloppe FEDER, soit 108 et 72% de leur enveloppe maquetée totale.

Avancement programmation FEDER/ FSE au 31/12/2017

(nb dossiers programmés et coûts CT/UE en M€)



Rappel des axes et de leurs OS :

Axe 1 : Recherche et soutien aux entreprises (OS1, OS2, OS3)

Axe 2 : Numérique (OS4, OS5)

Axe 3 : Efficacité énergétique (OS6, OS7)

Axe 4 : Infrastructures (OS8, OS9, OS10, OS11)

Axe 6 : Education (OS12, OS13)

Axe 7 : FSE (OS14)

Axe 8 : Désenclavement (OS15, 16, 17)

Axe 9 : Assistance technique FEDER (OS18)

Axe 10 : Assistance technique FSE (OS19)

170 dossiers sont programmés au 31 décembre 2017 sur l'ensemble du programme, principalement pour les axes 1, 4 et 8.

L'essentiel des coûts programmés se concentre sur l'axe 1 dédié à la recherche et au soutien aux entreprises, qui a été largement consommé via appel à manifestation d'intérêt.

6 projets ont été déposés sur les axes 2 et 3 depuis le début de la programmation, ce qui marque un retard avéré dans les domaines du numérique et de l'énergie. Les actions sur le numérique sont en cours d'élaboration et sont en lien avec la mise en place :

- de l'ITI de Saint-Laurent
- du dossier de câble sous-marin.

L'axe 3 est quant à lui fortement axé sur le Grand Projet de Transport en site propre (TCSP), qui est encore en phase d'étude, bénéficiant notamment de l'aide de Jaspers.

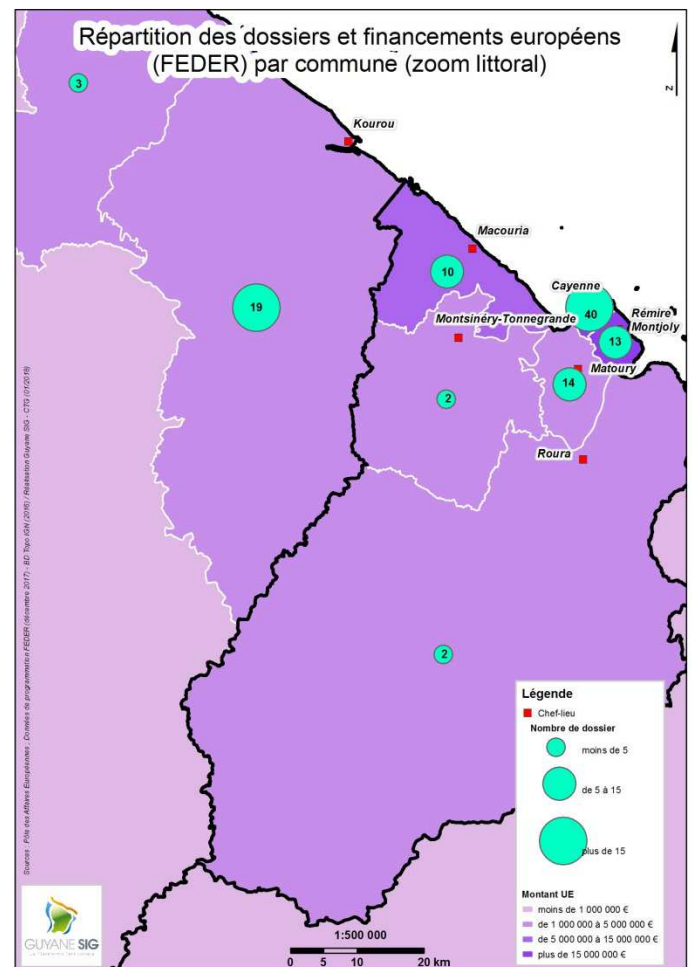
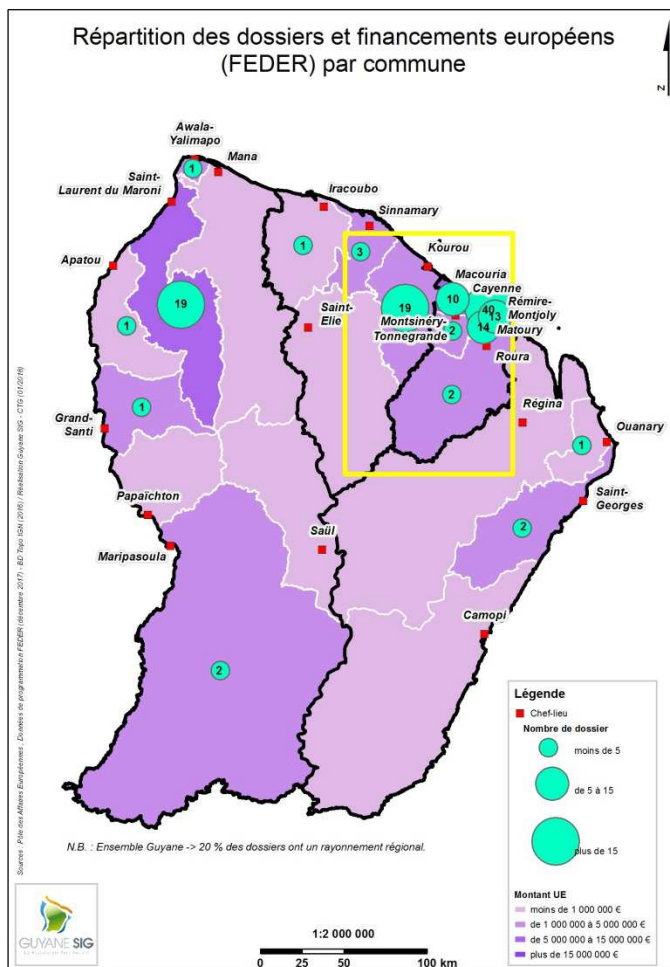
Les nombreux dossiers instruits dans les domaines de l'eau, l'assainissement et des infrastructures (Axe 4) s'expliquent par les fortes attentes des communes, liées aux besoins importants qui les concernent en la matière.

En ce qui concerne le scolaire (Axe 6), les dossiers programmés appartiennent à la liste prioritaire définie par le groupe technique éducation formation.

La programmation de l'axe 8 a débuté en fin d'année 2016. La quasi-totalité des 48 dossiers programmés relève principalement de l'aide au fret (OS16). Quant à l'OS 15, le financement des aérodromes, tel que prévu par le programme, est acté dans le Programme Pluri annuel d'Investissement de la CTG (adoptée courant 2016), et les actions du Grand Port maritime attendaient la validation du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC).

Concernant le volet FSE (Axe 7 et 10), tous les dossiers relatifs au SIEG (OS 14) ont été programmés en 2015 ; il n'y a que le dossier sur l'AT qui a été lancé 2017. C'est pourquoi, dans ce Rapport, nous nous attarderons plus amplement sur le dossier de l'AT FSE (OS 19).

Aussi, la programmation telle que présentée est à nuancer puisqu'elle est sous-évaluée dans la mesure où celle-ci relève prioritairement de procédures d'Appel à Manifestation d'intérêt et Appel à projet, conformément aux attentes de la Commission Européenne. Ils impliquent des délais plus longs, mais permettent une visibilité et un pilotage sur la consommation de l'enveloppe et une meilleure analyse et concurrence des projets en fonction des besoins du territoire. Ainsi, sur les 214 dossiers sélectionnés lors des 12 AMI lancés à ce jour, correspondant à une enveloppe de 59,8M€ de FEDER, seuls 49 ont été programmés. 165 autres dossiers sont donc en attente de programmation, avec une enveloppe réservée restant à programmer de 44,3M€ de FEDER. Ils constituent ainsi une bonne réserve de programmation puisque le PAE est en attente des dossiers complets. A noter que sur ces 170 dossiers, 84 sont actuellement en cours d'instruction.



Enfin, on constate que sur l'ensemble des dossiers programmés pouvant être rattachés à des communes ou EPCI (soit 131 dossiers sur les 165 programmés puisque 34 dossiers sont d'ampleur et

d'impacts dits « régionaux ». C'est par exemple le cas de dossiers soutenus au titre de la recherche épidémiologique ou encore d'études sur la biodiversité halieutique du plateau continental de la Guyane), près de 62% concentrent environ 71% des montants FEDER au niveau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL). Ce sont ensuite 18% des dossiers pour 20% des montants FEDER qui se trouvent mobilisés sur l'Ouest Guyanais (CCOG) et 17% des dossiers pour 5% des financements européens qui relèvent de la Communauté de commune des Savanes (CCDS). Aussi, on observe que malgré un faible nombre de dossiers (2%), la Communauté de Commune de l'Est guyanais rassemble plus de 4,5M€ de FEDER (4%). C'est en effet le projet de création d'une unité de biomasse bois à Saint-Georges de l'Oyapock qui concentre à lui seul 2M€.

Pour en savoir plus : <http://europe-guyane.fr/europe/>
<https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/>
<https://fr-fr.facebook.com/pg/EuropeEnGuyane/>
@EuropeEnGuyane